

### COMPTE RENDU

#### Conseil

#### Communautaire

Du 07/02/2022

L'an deux mille vingt deux, le sept février à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Roumois Seine, légalement convoqués, se sont réunis à la maison des associations, de BOURG-ACHARD, sous la présidence de Vincent MARTIN. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers communautaires le mardi 02 février 2022.

#### Etaient présents,

Richard APPERT, Béatrice AUBIN, Jean AUBOURG, Brigitte BARBETTE, Franck BERTIN, Jacques BINET, Sylvain BONENFANT, Franck BUCHER, Frédéric CARDON, Jérôme DEBUS, Michel DEZELLUS, Aline DONNET- MOUSSEUX, Laurent DUCHATEAU, Maria DUFROY, Daniel DUVAL, Myriam FERLIN, Claude GENCE, Bruno GERMAIN, Franck HAUDRECHY, Véronique HERVIEUX, Christine HOUEL, Annick LE MOIGNE, Dominique LEVASSEUR, Virginie LUST, Nelly MARINIER, Céline MAROUARD, Vincent MARTIN, Arnaud MAUPOINT, José MAURICE, Damien MERCIER, Alain MICHALOT, William MIGNOT, Olivier MORIN, Michaël ONO DIT BIOT, Mélanie PETIT, Denis PIEDNOEL, Gwendoline PRESLES, Patrice ROMAIN, Philippe ROMAIN, Régine SENINCK, Josette SIMON, Bruno SIX, David TAURIN, Damien THIEBAULT, Martine TIHY, Christine VAN-DUFFEL, Philippe VANHEULE.

#### Pouvoirs:

Cédric BROUT donne pouvoir à Vincent MARTIN, Bernadette BARAT donne pouvoir à Bruno GERMAIN, Yannick BOUDET donne pouvoir à Myriam FERLIN, Laurent DEBEERST donne pouvoir à Brigitte BARBETTE, Gilbert DOUBET donne pouvoir à Christine VAN-DUFFEL, Guylène FREVAL donne pouvoir à Jean AUBOURG, Bertrand PECOT donne pouvoir à Christine HOUEL, Erick POISSON donne pouvoir à Vincent MARTIN, Françoise PRUNIER donne pouvoir à Josette SIMON, Anne STAB donne pouvoir à Franck HAUDRECHY, Joël TEMPERTON donne pouvoir à Richard APPERT, Maryannick VERDURE donne pouvoir à Nelly MARINIER.

#### Représenté par :

Jacques DORLÉANS est représenté par Gérard BOITOUT, Alain VIVIEN est représenté par Evelyne LEFRANCOIS.

#### Absents/excusés:

Jean-Pierre DENIS, Véronique DUMINY, Joël GRAINVILLE, Rémi LEROY, Sandrine MENNITI, Charly NOËL, Mélanie RIOULT.

#### ORDRE DU JOUR

Validation du procès-verbal du conseil communautaire du 13 décembre 2022;

#### **Service Finances:**

Débat d'orientations budgétaires ;

Fixation des attributions de compensation provisoires 2022;

#### Service Administration Générale :

Délégation d'attributions du conseil communautaire vers le président ;

#### Service Déchets:

Modification des statuts du SDOMODE;

Administration Générale 666 rue Adolphe Coquelin B.P 3 27310 BOURG ACHARD

02 32 57 95 28 contact@roumoiseine.fr www.roumoiseine.fr



#### Service Assainissement:

Principe du recours à une Délégation de Service Public pour l'exploitation du service public d'assainissement collectif;
Convention de déversement des eaux usées – Aire de Bosgouet– TOTAL ENERGIE (annule et remplace la délibération CC/ST/155-2021);

#### Service Bâtiments:

Convention pour le financement d'un équipement sportif à l'usage des futurs lycéens de Bourg-Achard ;

#### Service Développement économique :

Rupture conventionnelle du partenariat relatif au parc d'activités de Maison Rouge;

#### Service Urbanisme:

France relance – déploiement des contrats de relance du logement – candidature de la commune de Grand Bourgtheroulde;

#### Service Ressources-Humaines:

Modification de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de l'Eure ; Débat portant sur la protection sociale au profit des agents.

#### Liste des décisions prises par délégation

M. le Président fait lecture de l'ordre du jour.

M. le Président, Vincent MARTIN, procède à l'appel nominal, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte. 49 présents, 12 pouvoirs et 7 absents/excusés.

M. Damien THIÉBAULT est désigné secrétaire de séance.

M. le Président procède au vote pour l'approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 13/12/2021. Ce dernier est adopté par 56 voix POUR et 1 ABSTENTION (Philippe VANHEULE). Mme Guylène FREVAL par procuration, MM. Jean AUBOURG, William MIGNOT et Patrice ROMAIN n'ont pas voté.

18h40 : Arrivée de Mme Sandrine MENNITI (50 présents, 12 pouvoirs et 6 absents/excusés)

#### **Finances**

#### Délibération N° CC/FI/01-2022 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Délégués :	
En exercice	68
Présents :	50
Pouvoirs ;	12
Votants :	62
Ne prend pas part au vote.	00
Suffrages exprimés :	62
Pour	62
Contre :	00
Abstention:	00
Non votants :	00

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, A l'unanimité des présents ;

> DÉCIDE DE PRENDRE ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif au budget primitif de la Communauté de communes Roumois Seine de l'exercice 2022, sur la base du rapport d'orientation budgétaire joint à la présente délibération.

#### Délibération N° CC/FI/02-2022 Fixation des attributions de compensation provisoires 2022

# Délégués : En exercice 68 Présents : 50 Pouvoirs : 12 Votants : 62 Ne prend pas part au vote. 01 Suffrages exprimés : 54 Pour 48 Contre : 06 Abstention : 06 Non votants : 01

[...]

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

Par 48 voix POUR, 6 voix CONTRE (Jean AUBOURG, Bernadette BARAT par procuration, Jérôme DÉBUS, Guylène FREVAL par procuration, Bruno GERMAIN et Annick LE MOIGNE), 6 ABSTENTIONS (Michel DEZELLUS, Daniel DUVAL, Virginie LUST, Sandrine MENNITI, Mélanie PETIT et Denis PIEDNOËL)

Franck BERTIN n'a pas pris part au vote et Béatrice AUBIN n'a pas voté.

#### > FIXE,

- le montant des attributions de compensation provisoires pour l'exercice 2022 aux sommes suivantes :

Libellé	Montant
Montant des AC au 01/01/22	- 995 198 €
Evaluation liées aux révisions de droit commun	0 €
Montant des AC provisoires tenant compte des révisions de droit commun	- 995 198 €
Evaluation liées aux révisions libres documents d'urbanisme	- 13 272.22 €
Evaluation liées aux révisions libres enfance jeunesse	- 80 692 €
Montant des AC provisoires tenant compte des révisions de droit commun et des révisions libres	- 1 089 162.22 €

, dont le détail par communes figure ci-dessous et en annexe de la présente délibération :

	Attributions de
Communes	compensations
	provisoires 2022
Aizier	2 342,00 €
Amfreville-Saint-Amand	25 659,00 €
Barneville-sur-Seine	-24 332,00 €
Boissey-le-Chatel	30 206,00 €
Bosgouet	-27 723,00 €
Bosroumois	-116 624,00 €
Bouquetot	-46 644,00 €
Bourg-Achard	-172 359,81 €
Bourneville-Sainte-Croix	76 753,91 €
Caumont	-48 750,00 €
Cauverville-en-Roumois	-8 895,00 €
Etréville	-27 745,00 €
Eturqueraye	-11 961,00 €
Flancourt-Crescy-en-	-94 109,00 €
Roumois	
Grand Bourgtheroulde	-109 324,53 €
Hauville	-59 844,00 €
Honguemare-Guenouville	-8 029,00 €
La Haye-Aubrée	-20 693,00 €
La Haye-de-Routot	-12 486,00 €
La Trinité-de-Thouberville	-18 748,00 €

Le Landin	-9 296,00 €
Le Thuit de l'Oison	-62 186,00 €
Les Monts du Roumois	-111 451,63 €
Mauny	-7 403,00 €
Saint-Aubin-sur-Quillebeuf	29 009,00 €
Saint-Denis-des-Monts	-14 983,00 €
Sainte-Opportune-la-Mare	5 073,66 €
Saint-Léger-du-Gennetey	-12 462,63 €
Saint-Ouen-de-Pontcheuil	-1 410,00 €
Saint-Ouen-de-Thouberville	-102 504,50 €
Saint-Ouen-du-Tilleul	-63 172,69 €
Saint-Philbert-sur-Boissey	-14 142,00 €
Saint-Pierre-des-Fleurs	3 730,00 €
	-16 133,00 €
Saint-Pierre-du-Bosguérard	
Thénouville	-59 000,00 €
Tocqueville	1 890,00 €
Trouville-la-Haule	40 049,00 €
Valletot	-14 329,00 €
Vieux-Port	2 078,00 €
Voiscreville	-9 212,00 €

- > PROCÉDE au versement annuel de ces attributions de compensation provisoires ;
- > INSCRIT les crédits nécessaires au budget principal 2022 de la Communauté de communes Roumois Seine.
- > MANDATE le Président pour notifier à chaque commune le montant des attributions de compensation provisoires avant le 15 février 2022.

#### Administration générale

#### Délibération N° CC/AG/03-2022 Délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le président

Délégués :	
En exercice	68
Présents :	50
Pouvoirs :	12
Votants:	62
Ne prend pas part au vote	01
Suffrages exprimés :	60
Pour	60
Contre:	00
Abstention:	00
Non votants :	1

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 60 voix POUR,

Jean AUBOURG n'a pas voté et Sandrine MENNITI n'a pas pris part au vote.

> DÉLÉGUE les compétences suivantes au président ;

- 1 Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services publics communautaires ;
- 2 Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires

Ces contrats seront conclus dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget ;

- 3 Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil qui s'applique aux marchés publics de travaux passés par les pouvoirs adjudicateurs autres que les autorités publiques centrales selon l'une des procédures formalisées au sens de l'article L. 2124-1 du code de la commande publique, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget;
- 4 Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour un montant n'excédant pas 15 000 euros annuels et pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 5 Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 6 Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans tous les cas ;
- 7 Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;
- 8 Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 9 Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 10 Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 11 Intenter au nom de la communauté de communes les actions en justice ou défendre la communauté de communes dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil communautaire.

#### La délégation concerne :

- l'ensemble des juridictions administratives, tant en première instance qu'en appel ou en cassation, en excès de pouvoir comme en plein contentieux, au fond comme en référé ;
- l'ensemble des juridictions civiles et judiciaires, tant en première instance que par la voie de l'appel ou de la cassation, les procédures d'urgence, accélérées et d'expertise, et notamment pour se porter partie civile par voie d'action et d'intervention et faire prévaloir les intérêts de la commune devant les juridictions pénales ; Les juridictions spécialisées et les instances de conciliation ; Contester les dépens,
- Et de transiger avec les tiers dans la limite de 10 000 €;
- 12 Signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n• 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 13 Prendre toute disposition concernant la passation, la signature et l'exécution de conventions de gestions et de leurs avenants sans conséquences financières ou ayant pour objet la perception de recettes ;
- 14 Prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la communauté ;
- 15 Autoriser, au nom de la communauté de communes, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

- 16 D'autoriser le président à prendre toute décision afin de procéder aux demandes et à signer toutes demandes de subventions auprès de collectivités ou de tout organisme public ou privé ;
- 17 La signature des conventions de groupement de commandes avec tout organisme public ou privé;
- 18 Procéder, dans la limite de 2000 m² de surface de plancher, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens intercommunaux de la Communauté de Communes Roumois Seine ;
- 19 L'exercice du Droit de Préemption Urbain sur l'ensemble des périmètres sur lesquels il est institué et uniquement pour la réalisation d'actions ou d'opérations d'intérêt intercommunal relevant de la compétence de la Communauté de communes ;
- 20 Conclure des conventions de servitude conformément à l'article L2122-4 du Code général de la propriété des personnes publiques dans la mesure où leur existence est compatible avec l'affectation de ceux de ces biens sur lesquels ces servitudes s'exercent et notamment les servitudes avec les opérateurs de réseaux ou les fournisseurs d'énergie pour le passage de réseaux ainsi que les actes afférents et hors les cas où cette servitude est constituée dans un acte d'acquisition ou de cession.

Conclure toutes conventions d'établissement de servitudes et toutes autorisations de passage à son profit sur les terrains n'appartenant pas à la Communauté de communes et signer les conventions s'y rapportant ainsi que les actes afférents et hors les cas où cette servitude est constituée dans un acte d'acquisition ou de cession.

- 21 La signature, dans le cadre de la mutualisation, des conventions résultant de la mise à disposition de services et moyens, de la création de services communs ou d'ententes au titre des dispositions au Code Général des Collectivités Territoriales.
- 22 La délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions de l'article L.213-3 du code de l'urbanisme :
- aux communes membres de la Communauté de communes Roumois Seine pour la réalisation sur leur territoire d'actions ou d'opérations d'intérêt communal relevant de leur champ de compétence et sur les périmètres de droit de préemption urbain existants,
- à l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) pour la réalisation d'actions ou d'opérations d'intérêt intercommunal ou communal et sur les périmètres de droit de préemption urbain existants,
- au concessionnaire d'une opération d'aménagement d'intérêt intercommunal ou communal et sur les périmètres de droit de préemption urbain existants.
- ➤ DÉCIDE que les décisions prises en vertu de cette délégation seront signées par le président ou, en son absence au sens de l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, par la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente.
- ➤ DÉCIDE que le président pourra aussi subdéléguer leur signature à certains Vice-Présidents, conseillers communautaires délégués et agents publics.

#### Service Déchet

Délibération N° CC/ST/04-2022 Modification des statuts du SDOMODE

#### 

[...] **Le Conseil communautaire**, après en avoir délibéré, par 61 voix POUR et 1 ABSTENTION (Denis PIEDNOËL)

➤ APPROUVE les modifications statutaires proposées conformément au document remis en séance, ➤ AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.

#### Service Assainissement

Délibération N° CC/ST/05-2022 Principe du recours à une Délégation de Service Public pour l'exploitation du service public d'assainissement collectif sur le territoire de la Communauté de communes Roumois Seine (à l'exception des communes de Saint-Pierre-du-Bosquerard et des communes déléguées de Thuit-Signol et de Thuit-Simer sur la commune nouvelle du Thuit de l'Oison) prévu à l'article L.1411-4 du CGCT

Délégués :	
En exercice	68
Présents:	50
Pouvoirs :	12
Votants:	62
Ne prend pas part au vote	00
Suffrages exprimés :	00
Pour	56
Contre :	00
Abstention:	06
Non votants :	00

 $[\ldots]$ 

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré;

Par 56 voix POUR et 6 ABSTENTIONS, (Michel DEZELLUS, Franck HUDRECHY, Dominique LEVASSEUR, Sandrine MENNITI, Mélanie PETIT et Déni PIEDNOËL)

#### **>DECIDE**

-D'APPROUVER le principe du recours à une délégation de service public pour la gestion du service public d'assainissement collectif sur le territoire de la Communauté de communes Roumois Seine (à l'exception des communes de Saint-Pierre-du-Bosguérard et des communes déléguées de Thuit-Signol

et de Thuit-Simer sur la commune nouvelle du Thuit de l'Oison) pour une durée de 9 années à compter du 1er janvier 2023 ;

- -D'AUTORISER le Président à lancer une procédure de passation d'une délégation de service public telle que définie ci-dessus et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ladite procédure.
- -D'AUTORISER le Président à signer tout document relatif à cette opération

#### Délibération N° CC/ST/06-2022 Budget Convention spéciale de déversement des caux usées des aires Nord et Sud de BOSGOUET

***************************************	
Délégués :	
En exercice	68
Présents :	50
Pouvoirs :	12
Votants:	62
Ne prend pas part au vote	00
Suffrages exprimés :	62
Pour	62
Contre:	00
Abstention:	00
Non votants :	00

...]

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré;

A l'unanimité des présents,

> AUTORISE M. le Président à signer tout document relatif à cette opération.

#### Service Bâtiments

#### Délibération N° CC/ST/07-202 Convention pour le financement d'un équipement sportif à l'usage des futurs lycéens de Bourg-Achard

Délégués :		
En exercice	68	
Présents :	50	
Pouvoirs:	12	
Votants :	62	
Ne prend pas part au vote	00	
Suffrages exprimés :	50	
Pour	47	
Contre :	03	
Abstention:	11	
Non votants :	01	

[...]

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré;

Par 47 voix POUR, 3 voix CONTRE (Béatrice AUBIN, Gilbert DOUBET par procuration et Christine VAN-DUFFEL) et 11 ABSTENTIONS (Brigitte BARBETTE, Jérôme DEBUS, Véronique HERVIEUX, Annick LE MOIGNE, Arnaud MAUPONT, Sandrine MENNITI, Mélanie PETIT, Denis PIEDNOËL, Philippe ROMAIN, Régine SENNICK et Bruno SIX),

> AUTORISE M. le Président à signer la convention pour le financement d'un équipement sportif à l'usage des futurs lycéens de Bourg Achard et tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette opération.

#### Service Développement économique

## Délibération N° CC/DD/08-2022 Protocole d'accord transactionnel - Rupture conventionnelle du partenariat relatif au parc d'activités de Maison-Rouge

Délégués :	
En exercice	68
Présents :	50
Pouvoirs :	12
Votants:	62
Ne prend pas part au vote	00
Suffrages exprimés :	62
Pour	
Contre :	00
Abstention:	00
Non votants :	00

[...]
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré ;

A l'unanimité des présents,

- ➤ AUTORISE M. le Président à résilier la convention en date du 09 mai 2011 pour la réalisation des travaux et la gestion du Parc d'activités de Maison Rouge;
- > AUTORISE M. le Président à signer tout document relatif à cette opération
- ➤ ACTE une indemnisation des frais exposés pour une somme de 271 350.61€ au bénéfice de la Communauté de communes Roumois Seine.

## Délibération N° CC/DD/09-2022 France relance – déploiement des contrats de relance du logement – candidature de la commune de Grand Bourgtheroulde

Délégués :		
En exercice	68	
Présents :	50	
Pouvoirs:	12	
Votants:	62	
Ne prend pas part au vote	00	
Suffrages exprimés :	57	
Pour	57	
Contre:	00	
Abstention:	02	
Non votants:	03	

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré ;

Par 57 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Brigitte BARBETTE et Denis PIEDNOËL),

Franck BERTIN, Claude GENCE et Sandrine MENNITI n'ont pas voté.

- ➤ AUTORISE la 1ère vice -présidente de la Communauté de communes à signer le contrat type ciannexé, amendé des objectifs et des montants d'aides fixés par les services de l'Etat,
- > AUTORISE la 1<sup>ère</sup> vice -présidente le Président à signer tout document relatif à cette opération.

#### Service Ressources Humaines

## Délibération N° CC/RH/10-2022 Modification de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de l'Eure.

Délégués :	
En exercice	68
Présents:	50
Pouvoirs:	12
Votants:	62
Ne prend pas part au vote	01
Suffrages exprimés :	
Pour	
Contre:	00
Abstention:	02
Non votants :	01

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré;

Par 58 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Sandrine MENNITI et Régine SENINCK),

Denis PIEDNIEL ne prend pas part au vote et Patrice ROMAIN n'a pas voté.

#### **>** DÉCIDE

[...]

-D'autoriser Monsieur le Président à signer la nouvelle convention (qui annule et remplace toutes conventions antérieures) avec le Centre de Gestion de l'Eure pour une durée de 5 ans allant jusqu'au 31/12/2026. Cette convention pourra faire l'objet d'un renouvellement par avenant,

- -D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document faisant suite et conséquence,
- -D'inscrire Les crédits nécessaires au chapitre 012, compte 6475 au Budget Primitif 2022.

#### Délibération N° CC/RH/10-2022 Vœu à destination du Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Eure

## Délégués : En exercice 68 Présents : 50 Pouvoirs : 12 Votants : 62 Ne prend pas part au vote 00 Suffrages exprimés : 59 Pour 59 Contre : 00 Abstention : 00 Non votants : 03

...]

A l'unanimité des présents ; (Sandrine MENNITI, Denis PIEDNOËL et Christine VAN-DUFFEL n'ont pas voté)

Le conseil communautaire formule le vœu que le centre de gestion de l'Eure puisse offrir à court terme les services d'un médecin au profit des agents des communes et des établissements publics de coopération intercommunales.

#### Délibération N° CC/RH/12-2022 Débat portant sur la protection sociale complémentaire au profit des agents

Délégués :	
En exercice	68
Présents:	50
Pouvoirs :	12
Votants:	62
Ne prend pas part au vote	00
Suffrages exprimés :	
Pour	62
Contre:	00
Abstention:	00
Non votants :	00

Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés et du rapport annexé, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents ;

- -Prend acte de la tenue d'un débat portant sur la protection sociale complémentaire des agents,
- -Prend acte des nouvelles dispositions prochainement en vigueur en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux (ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021),
- -Prend acte du projet des Centres de Gestion Normands de s'associer pour conduire à une échelle régionale les consultations en vue de conclure deux conventions de participation en santé et prévoyance,
- -Décide de participer à l'enquête lancée par les Centres de Gestion afin de connaître les intentions et souhaits des collectivités et de leurs établissements en matière de prestations sociales complémentaires,
- -Autorise le président à signer tout acte faisant suite et conséquence.

#### Liste des décision prises par délégation



#### DÉCISIONS DU PRÉSIDENT - Classement Chronologique

Date de l'acte	N° de l'acte		Intitulé de l'acte
	Numéro	Service	minute on 1 acts
02/12/2021	63-2021	FI	Financement 2021 des travaux de sécurité incendie de la Résidence Jean Guenier
02/12/2021	64-2021	FI	Financement 2021 des trayaux de fibre optique
02/12/2021	65-2021	FI	Financement 2021 des investissements
03/12/2021	66-2021	ST	Contrat de location d'un mini-bus 9 places associé à un contrat de régle publicitaire -VISIOCOM
13/12/2021	67-2021	DD	Renouvellement de l'adhésion à l'association initiative Eure pour l'année 2021
17/12/2021	68-2021	SVA	Renovation du skatepark de l'air de jeux de Hauville
20/12/2021	69-2021		Attribution de marché - Fourniture et livraison de repas en liaison froide et pique-niques pour le Service Enfance et Jeunesse de la Communauté de Communes Roumois Seine n° 2021-011-BG-E/01-PSPMC
21/12/2021	70-2021	ST	Marché - Rénovation énergétique du gymnase BENEDETTI Lot N° 4 - Electricité : N° 2021-005BGBAT01-04 - Déclaré sans suite
22/12/2021	71-2021	ST	Marché - Rénovation énergétique du gymnase BENEDETTI Lot N° 1 - Couverture Bardage : N° 2021-005BGBAT01-01
22/12/2021	72-2021	ST	Marché - Rénovation énergétique du gymnase BENEDETTI Lot N° 2 - Traitement de façades : N° 2021-005BGBAT01-02
22/12/2021	73-2021	ST	Marché - Rénovation énergétique du gymnase BENEDETTI Lot N° 3 - Menulseries extérieures alu : N° 2021-005BGBAT01-03
22/12/2021	74-2021	ST	Marché - Rénovation énergétique du gymnase BENEDETTI Lot N° 5 - Plomberie chauffage ventilation : N° 2021-005BGBAT01-04
22/12/2021	75-2021	ST	Marché - Rénovation énergétique du gymnase BENEDETTI Lot N° 6 - Platrerie : N° 2021-005BGBAT01-05
23/12/2021	76-2021	ST	Marché - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour procédure de concession de service public du service assainissement collectif - N° 2021-012-ASS-PSPMC
05/01/2022	01-2022	DG	Demande de subvention – Création d'un gymnase à vocation scolaire et de ses annexes sportives dans le cadre de la création du lycée régionale CLINN
20/01/2022	02-2022		Sans objet
20/01/2022	03-2022	DD	Renouvellement d'adhésion à l'Agence Normande Biodiversité Développement Durable (ANBDD) pour l'année 2022
20/01/2022	04-2022	DD	Renouvellement d'adhésion à l'association ATMO Normandie
20/01/2022	05-2022	DD	Renouvellement d'adhésion à l'association CARDERE
20/01/2022	06-2022	DD	Renouvellement d'adhésion à l'association RAMSAR
20/01/2022	07-2022	DD	Renouvellement d'adhésion à l'association Vélo et Territoires
20/01/2022	08-2022	RPA	Contrat de prestation de setvice de séances de gymnastique avec la société NOMADE SPORT
27/01/2022	09-2022	AG	Marché AMO Assurance 2023
31/01/2022	10-2022	AG	Marché AMO pour la passation du marché de foubriture de repas pour les créches et ALSH
03/11/2021	57-2021	SEJ	Acquisition d'équipements informatiques sur les accueils de loisirs
16/11/2021	58-2021	FI	Attribution du marché portant sur les essais de garantie pour la construction de la station d'épuration de St Ouen de Thouberville - N'2021-002BAASS01
16/11/2021	59-2021	FI	Attribution du marché portant sur les essais de garantie pour la construction de la station d'épuration de Bourneville Sainte Croix - N°2021-002BAASS02
18/11/2021	60-2021	FI	Financement 2021 de l'avance de trésorerie versée à Eure Numérique pour les travaux de fibre
18/11/2021	61-2021	FI	Financement 2021 des trayaux d'assainissement collectif
26/11/2021	62-2021	SEJ	Demande de subvention CAF - Accueil enfants en situation de handicap dans les structures collectives

#### ARRÊTÉS

Date de l'acte	N' de l'acte		Intitulé de l'acte
	Service	Numéro	
02/12/2021	SVA	30-2021	Fermeture des terrains de foot et rugby du 03/12/2021 au 05/12/2021
02/12/2021	FI		Virement de crédit N° 1 - Budget annexe ZAC Thuit anger
06/12/2021	SVA		Fermeture du gymnase de Bourg-Achard et du Dojo du 07/12/2021 au 12/12/2021 Inclus <u>Prolongée par A-33-2021</u>
08/12/2021	SVA		Prolongation de la fermeture du gymnase de Bourg-Achard jusqu'au 14/12/2021 inclus  **Prolongée par A-38-2021**  **Prolongée par A-3
08/12/2021	AG	34-2021	Délégation de signature à M. CANNESSANT du 25/12/21 au 02/01/2022 inclus
09/12/2021	SVA	35-2021	Fermeture des terrains de foot et rugby du 10 au 12 décembre 2021
13/12/2021	FI	36-2021	Arrêté de virement de crédits N° 4 - Budget annexe Office du Tourisme
14/12/2021	FI	37-2021	Virement de crédits N° 1 - Budget annexe RPA
15/12/2021	SVA	38-2021	Prolongation fermeture gymnase DANNETOT + DOJO Jusqu'au 17/12/2021
15/12/2021	FI	39-2021	Virement de crédits N° 2 - Budget annexe Parc d'activité du Roumois
15/12/2021	FI	40-2021	Virement de crédits N° 4 - Budget annexe assainissement
16/12/2021	FI	41-2021	Virement de crédits N° 3 - Budget principal - Exercie 2021
17/12/2021	FI	42-2021	Virement de crédit N° 3 Budget annexe Zone CC QUILLEBEUF
17/12/2021	FI	43-2021	Virement de crédits N* 5 - Budget annexe assainissement
28/12/2021	FI	44-2021	Virement de crédits N° 6 - Budget annexe assalnissement
28/12/2021	FI	45-2021	Virement de crédits N° 1 - Budget annexe SPANC
30/12/2021	SVA	46-2021	Interdiction d'utilisation du skatepark de l'aire de jeux d'Hauville 01/01/2021 au 30/06/2022
07/01/2022	SVA		Fermeture des terrains de foot et rugby du 07/01 au 09/01/2022
28/01/2022	AG	02-2022	Délégation de signature à Mme Delphine PECOT
28/01/2022	AG	03-2022	Délégation de signature à M. Vincent TONDEUR

La séance est levée à 20h00

Vincent MARTIN Président

le 14.02.2022